

---

**Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 01-2014 concernant la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional de la Saussaz**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie à trois reprises : le 1<sup>er</sup> février directement sur le terrain de la Saussaz pour une visite des installations sportives, le 4 février à Montreux pour une séance intercommunale d'information et le 24 février pour une délibération sur le sujet.

Présents : Mme Monica Simonet, présidente  
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire (excusée les 1<sup>er</sup> et 4 février)  
M. Sandro Aïta  
Mme Gabrielle Müller  
M. Daniel Plattner  
Mme Rita Regamey  
M. Dominique Ruchet

L'ensemble des éléments détaillés sur ledit préavis ont été présentés aux membres des diverses commissions aussi bien sur le site de la Saussaz qu'au Montreux Music & Convention Center. Etaient présents-es Mmes Colette Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales, Elina Leimgruber, municipale de Vevey, MM. Alain Feissli, municipal de Montreux, Antoine Lambert, syndic de Corseaux et président de la Conférence des syndics de la Riviera, Gianfranco Santinelli, chef du Service domaines et bâtiments de Montreux, Claude Lehrian, chef de Service architecture et infrastructures de Vevey et Julien Chevalley, délégué aux sports de Montreux.

Cette séance a donné l'occasion aux conseillers-ères communaux-ales de poser toutes les questions en lien avec ce projet après la présentation de celui-ci. Un procès-verbal contenant les notes de séance relatives aux questions/réponses suite à la présentation se trouve en pièce jointe au présent rapport.

Les commissaires de Saint-Légier ont été très favorablement impressionnés par la réception organisée par la commune de Montreux pour l'ensemble des conseillers-ères communaux-ales.

Objet

Le préavis porte sur un projet d'installations sportives divisé en trois volets :

- 1- l'agrandissement du stade d'athlétisme pour la somme de 6'056'000.-,
- 2- a- les nouveaux vestiaires et des locaux divers pour la somme de 4'806'600.-  
b- la rénovation des anciens vestiaires pour le montant de 699'400.-
- 3- la création de nouveaux terrains de football comprenant l'accès et les places de stationnement pour la somme de 7'129'000.-.

Les communes de la Riviera ne sont appelées à participer que sur les deux premières parties du projet (1 et 2a). La totalité des crédits d'étude pour le stade d'athlétisme (1) et la moitié des crédits d'étude pour les nouveaux vestiaires (2a) sont couverts par la commune de Vevey.

La troisième partie comprenant les nouveaux terrains de football avec les places de stationnement et les divers accès sont du ressort exclusif de la commune Montreux (3). Cette dernière prend également en charge la moitié du coût du terrain central du stade d'athlétisme (1), la moitié du coût des nouveaux vestiaires (2a) et la totalité de la rénovation des anciens vestiaires (2b) car ils pourront servir aussi bien au club de foot qu'au club d'athlétisme.

Une fois cette répartition établie, les communes de la Riviera se partagent le total des coûts (7'622'150.-) selon la clé de répartition retenue du franc par habitant ; ce type de répartition est plus favorable à notre commune que celui du nombre de membres actifs utilisant les infrastructures. La

participation de la commune de Saint-Légier s'élève donc à 504'900.- à répartir sur deux ans ce qui représente la somme de 100.- par habitant.

Le fond de la CIEHL n'a pas été convoqué car il est actuellement limité à 3 millions de francs/année et représente un frein pour la dépense projetée.

Une subvention cantonale provenant du Fonds du sport vaudois sera requise et en cas d'acceptation, elle pourrait s'élever à 500'000.- selon une estimation du Service Domaines et bâtiments de Montreux. Elle interviendrait alors en diminution de la somme totale des coûts pris en charge par l'ensemble des communes de la Riviera.

Une diminution des coûts (ex. subvention cantonale) bénéficierait à l'ensemble des communes alors qu'une augmentation serait prise en charge entièrement par la commune de Montreux.

### Délibérations

La commission relève la qualité du travail réalisé par la commune de Montreux et son aspect très professionnel. Le préavis a été bien présenté, bien argumenté ; les chefs de service maîtrisent très bien leurs dossiers.

En outre, lors de la visite des lieux, certains commissaires ont fait des propositions (par ex. la réalisation de gradins) qui ont été incluses directement dans le projet et sans modification des coûts.

Le réaménagement du stade d'athlétisme de la Saussaz pour réaliser un équipement d'athlétisme unique pour la Riviera remporte l'ensemble des suffrages en sa faveur.

Toutefois, le prix des nouveaux vestiaires et des locaux communs a été un sujet de discussion dès les premiers débats lors de la présentation sur place à la Saussaz et lors de la séance à Montreux. Les explications des responsables de Montreux ont rassuré la majorité des commissaires présents de St.-Légier-La Chiésaz, qui avaient un doute à ce sujet.

Après ces deux séances et sur demande de la commission de St.-Légier, quelques précisions ont encore été fournies par la commune de Montreux concernant les *frais secondaires* figurant au point 6 du tableau des coûts du nouveau vestiaire ; la somme de 325'000.- comprend :

- les autorisations et les taxes (gabarits, taxes de raccordement, etc.)
- les échantillons, les essais de matériaux,
- les assurances pour les travaux en cours,
- l'inauguration, les panneaux de chantier,
- divers et imprévus.

Certains membres de la commission continuent de s'étonner de l'importance de cette somme de 4,8 millions. L'explication donnée du coût de 1'000.- le m<sup>3</sup> SIA qui serait acceptable ne les convainc pas vraiment. En effet, comment admettre que le prix d'un bâtiment comprenant 8 vestiaires avec douches et sanitaires pour femmes et pour hommes, des sanitaires publics, le local du concierge, le local du Montreux-Sport, le local visiteurs, le local thermique, la salle de musculation, la buvette, la salle de théorie, le local pour le CARE, le local pour Triviera, le local pour le rangement du matériel d'athlétisme puisse correspondre au prix d'une rénovation lourde de WC publics ?

L'appellation de vestiaires est d'ailleurs jugée insuffisante car il s'agit d'une construction plus large que seulement des vestiaires puisqu'elle comprend des structures d'utilisation plus variées, telles qu'indiquées ci-dessus.

Quelques réalisations architecturales données en exemple par la SIA sont fournies à titre comparatif :

- l'aménagement d'un centre sportif à Sainte-Croix en 2003 a coûté, tous CFC compris, 469.-/m<sup>3</sup> (540.-/m<sup>3</sup> 2013)
- le Centre de psychiatrie d'Yverdon (bâtiment hospitalier sans salle d'opération) : 693.-/m<sup>3</sup> (796.-/m<sup>3</sup> 2013)
- des projets de logements pour étudiants à Lausanne en 2013 : entre 550 et 600.- le m<sup>3</sup>

La majorité de la commission estime qu'il est difficile de faire des comparaisons avec ces réalisations car elles ne se situent pas dans la même aire géographique.

Elle estime également difficile de comparer ces coûts avec ceux des vestiaires du foot de Saint-Légier car le bâtiment considéré dans le présent préavis est un peu enterré, adossé contre le talus, ce qui nécessite une excavation de terrain, des drainages, des murs étanches et résistants. En outre, ce projet comprend deux vestiaires et de nombreuses structures supplémentaires qui seront utilisées par un plus grand nombre d'usagers-ères qu'à Saint-Légier.

Les différents éléments qui doivent être pris en compte comprennent également: la qualité du site, la beauté de l'emplacement, la création de 150 places de stationnement pour des véhicules individuels, la proximité des transports publics, la réalisation d'un réseau de pistes cyclables acceptées par les communes concernées et les nouvelles cadences de la ligne 214 dont l'horaire se calquera sur celui de l'exploitation des infrastructures sportives. Il reste encore à améliorer la cadence de la ligne VMCV 207 qui va de la Tour-de-Peilz à Blonay pour permettre aux jeunes des deux villages de rejoindre facilement le stade.

### Conclusions

La Commission ad hoc est unanime à reconnaître l'utilité d'un tel projet et le bien fondé de créer un stade unique pour la Riviera. Toutefois un membre estime que les prix proposés notamment pour les vestiaires sont trop élevés et cela même si la participation de la commune de Saint-Légier est modique pour l'utilisation de telles installations.

La Commission ad hoc propose au Conseil communal, par cinq voix pour, une abstention et un avis contraire, sous réserve du rapport de la Commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis 01-2014, à savoir :

- accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de CHF 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis ;
- inscrire aux budgets :
  - o 2015 : un montant global de 252'450.-
  - o 2016 : un montant global de 252'450.-
- prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final ;
- prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie/qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge ;
- prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.


Pour la Commission ad hoc:

La Présidente



Monica Simonet

La secrétaire



Marie-France Vouilloz Burnier

Annexe : Notes de séance relative aux questions/réponses suite à la présentation du préavis 01-2014 à Montreux.